



# PROGRAMME



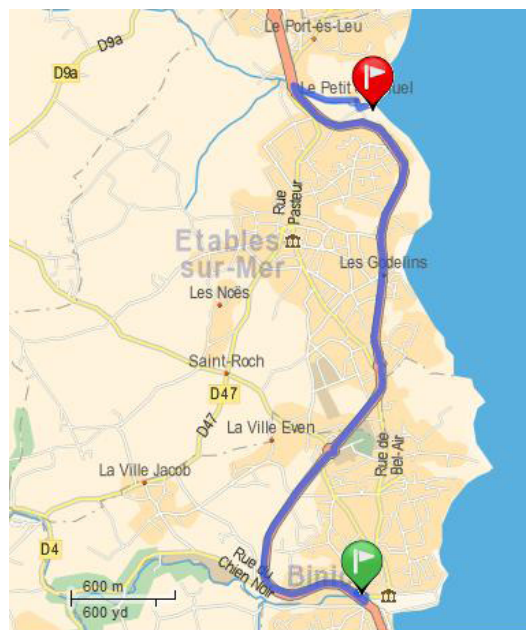
BINIC - RANDO

Mardi 29 janvier 2013

Date Heure Animateur	COMMUNE	PARCOURS	LIEU DE DEPART	Difficulté
Le 29 janvier à 14 h <i>Jacky</i> Jean-Charles	ÉTABLES SUR MER	MER ET CAMPAGNE <i>Raccourci</i>	PARKING PLAGE DU MOULIN	2

Durée : 10mn      Distance aller-retour : 12km

[http://fr.mappy.com/itinerary\\_homepage#d\[\]=Place+Le+Pommelec,+22520,+Binic,+Bretagne,+France&d\[\]=Plage+du+Moulin,+Étables-sur-Mer,+Bretagne,+France&endPos\[y\]=48.636013&endPos\[x\]=2.826399&ipo=1&lm=r&p=itineraary](http://fr.mappy.com/itinerary_homepage#d[]=Place+Le+Pommelec,+22520,+Binic,+Bretagne,+France&d[]=Plage+du+Moulin,+Étables-sur-Mer,+Bretagne,+France&endPos[y]=48.636013&endPos[x]=2.826399&ipo=1&lm=r&p=itineraary)



## Eléments d'histoire

**Datation(s) principale(s) :** 1er quart 20e siècle ; 2e quart 20e siècle ; 2e moitié 20e siècle

**Commentaire historique :** Les aménagements de la plage du Moulin : au début du siècle, les abords de la plage du Moulin appartiennent à des particuliers et à la "Société Civile Immobilière du Moulin de la grève", cette dernière, sous le nom de "Compagnie Bretonne Immobilière d'Urbanisme", exécute en 1928 des travaux d'endigement (après avoir racheté aux autres concessionnaires leurs droits à charge d'endigement) en vue de la construction de cabines de bains.

Malheureusement, la tempête du 10 février 1935 occasionna d'importants dégâts à cette construction qui, finalement, ne sera jamais réparée. Il faut rappeler aussi que la plage du Moulin est un lieu d'extraction de sable par les cultivateurs. Le Syndicat d'initiative insiste régulièrement pour obtenir une "réglementation plus rigoureuse de l'enlèvement des sables". Les voitures à cheval stationnent régulièrement sur les plages ; ce qui aboutit en 1931 à l'organisation d'une police des plages.

Les tractations avec les propriétaires en vue de l'acquisition des terrains n'ayant jamais pu aboutir, la municipalité décide en 1965, compte tenu de l'utilité publique des projets en cours d'études, de recourir à la procédure d'expropriation ce qui permettra de débiter les travaux du perré en 1972. Suivront, dans la foulée, la canalisation du ruisseau du Ponto, la destruction du pont de la Colombière, la réalisation du poste de secours, des cabines de bains, des sanitaires et de trois commerces (dont un l'un fut tenu pendant plusieurs années par M. et Mme Jouanigot). Le kiosque fut supprimé quelques années plus tard). Des parkings seront ensuite aménagés. En 1984 sera construit un abri pour les planches à voile.

Il est à noter que la construction du perré sur la plage a freiné le sable qui, sous l'action du vent, s'était entassé au pied de la construction et à l'entrée de la plage, limitant du même coup le vagabondage de la mer, lors des très fortes marées, jusqu'au café "Dumont".

[http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show\\_document&id=MERIMEEIA22008580](http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA22008580)